

La Haute Ariège 2017 - 2020

Au 1^{er} Janvier 2017, les territoires d'Auzat-Vicdessos, du Donezan et des Vallées d'Ax ont fait le choix de s'unir pour former la Communauté de Communes de la Haute-Ariège (CCHA).

Cette nouvelle aventure est avant tout une volonté commune des 3 territoires d'exister et de prendre leur avenir en main. Cette union de territoires montagnards s'intègre dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi relative à la réforme de l'organisation territoriale (Loi NOTRe) restructurant le paysage des intercommunalités dans notre pays.

S'unir, dans le respect de l'histoire de chaque entité, c'est être plus fort, plus représentatif et reconnu au sein des institutions européennes, nationales, régionales et départementales pour faire entendre la voix des montagnards.

C'est aussi exister et faire reconnaître les spécificités de nos territoires face aux métropoles et aux communautés d'agglomération qui se mettent en place sur le territoire national.

C'est également être responsable, lucide et réaliste : la situation géographique, l'accessibilité aux services, la mobilité, l'aménagement du territoire et la démographie constituent ici plus qu'ailleurs, des freins pour le développement et la vitalité du territoire. Il nous appartient donc de mettre en place des réponses innovantes et adaptées aux spécificités locales et aux besoins des populations.

La Haute-Ariège, vaste territoire de montagne frontalier avec l'Espagne et l'Andorre, doit mettre en avant ses atouts exceptionnels dans de nombreux domaines : le cadre et la qualité de vie, l'identité montagnarde, les richesses naturelles, l'économie, la culture, le tourisme ou bien encore le patrimoine. Au-delà de ses atouts naturels, la Haute-Ariège tire sa richesse de l'identité propre aux 3 territoires, issue de leur histoire, et surtout des femmes et des hommes qui y vivent, les animent et les font rayonner chaque jour.

À travers notre nouvelle Communauté de communes, nous avons l'opportunité de rebattre les cartes et de donner au territoire les moyens d'avancer et d'aller plus loin encore. Cela suppose de repenser nos modes de fonctionnement : à l'instar de toutes les politiques publiques, nous devons innover pour rendre nos actions plus efficaces et plus adaptées encore aux réalités du territoire.

Il nous faudra compter sur le soutien des partenaires publics tels que la Préfecture, représentant départemental de l'État, la Région Occitanie, le Département de l'Ariège et les intercommunalités ariégeoises voisines. Il faudra également s'appuyer sur les organismes publics ariégeois : Parc Naturel Régional (PNR) des Pyrénées ariégeoises, les syndicats ariégeois œuvrant pour nos rivières pour l'eau et l'assainissement, l'énergie, Avec eux, nous impulserons une synergie nouvelle en travaillant main dans la main et en bonne intelligence pour mettre en œuvre des dispositifs et des politiques innovantes, dont l'impact sera réel, visible et mesuré par tous.

Pour réussir ce défi et pour s'ouvrir à une nouvelle vitalité, le territoire de la Haute-Ariège doit être **attractif**. Attirer les populations et les services à demeurer pour s'installer et demeurer sur le territoire, préserver et mettre en avant les valeurs qui lui sont chères, incarnant la qualité de vie dans un cadre exceptionnel, ... Tel est le virage que les élus de la Haute-Ariège souhaitent amorcer pour les 4 années à venir. L'attractivité de la Haute-Ariège se construira donc dans un cadre dynamique, économique, solidaire et durable.

Dynamique et économique, la Haute-Ariège doit, en premier lieu, être un territoire au sein duquel on trouve un emploi. Créer les conditions permettant à l'emploi de se développer au sein des entreprises, des artisans, des commerçants et des professionnels du tourisme, constitue donc la préoccupation majeure de nos politiques publiques. L'émergence des nouvelles technologies et la valorisation économique des ressources naturelles en seront le fer de lance !

Il convient également que le territoire propose des conditions favorables au logement et aux déplacements. Les populations doivent pouvoir y trouver les services de proximité et à la personne qui font leur vie quotidienne et qui assurent leur sécurité et leur santé. Les loisirs, la culture et la qualité de vie doivent être accessibles à toutes et à tous.

Solidaire, le territoire doit préserver ses valeurs de solidarité autour de sa jeunesse qui constitue son avenir. Elle doit pouvoir s'épanouir et accéder aux apprentissages de qualité. Autour de ses personnes âgées et de ses personnes en situation de handicap également, qu'il convient d'accompagner en proposant une prise en charge adaptée et spécifique.

Durable, pour maintenir et développer un cadre et une qualité de vie exceptionnelle. La protection des espaces naturels, l'efficacité énergétique, la gestion des déchets, l'aménagement raisonné des espaces constituent des enjeux majeurs. Promouvoir la nature, c'est également inscrire le territoire comme une véritable destination touristique.

Il s'inscrit bien dans une démarche résolument dynamique, ambitieuse et durable, pour un territoire attractif, créatif, moderne et solidaire.

Aux fins de mettre en œuvre ce programme politique pour la période 2017-2020, les élus de la CCHA se sont dotés d'un projet de territoire. Il s'agit d'une feuille de route déterminante pour la cohésion, le développement et l'avenir du territoire et de ses habitants.

Après avoir conduit une large concertation durant l'année 2017, auprès des institutions, des acteurs de chaque domaine et des populations, ce projet de territoire se décline selon 4 grands axes :

- Le développement économique et touristique
- L'aménagement du territoire et du cadre de vie
- L'éducation, l'enfance et la jeunesse
- Les solidarités

Le cadre institutionnel est actuellement changeant et tend à doter les nouvelles intercommunalités de nouvelles compétences sans forcément lui donner les moyens correspondants.

Ce projet de territoire s'inscrit également dans un cadre budgétaire contraint qui oblige à faire des choix et à saisir des opportunités de sorte que la Communauté de Communes puisse réaliser son programme politique en préservant un endettement soutenable et sans évolution de la fiscalité instaurée auprès des entreprises et des ménages.

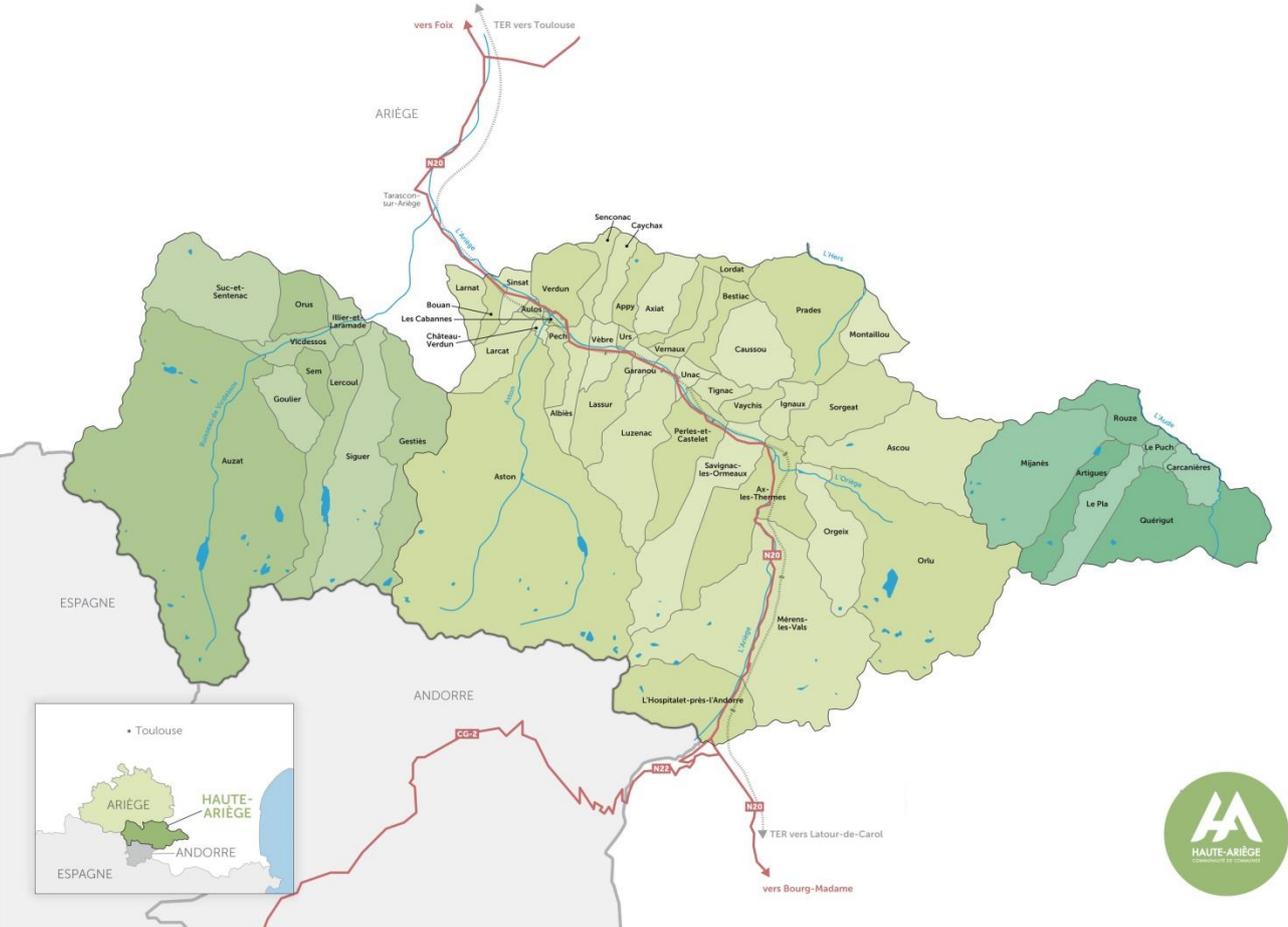
Dans les pages qui suivent, la Communauté de Communes de la Haute-Ariège vous est présentée. Vous y trouverez les actions et les dispositifs déjà opérationnels, en cours d'exécution ou en réflexion répartis autour des 4 grands axes.

Nous appelons celles et ceux qui aiment, défendent, et soutiennent la Haute-Ariège à s'approprier ce projet et à le faire vivre à nos côtés.

C'est ensemble que nous construirons la Haute-Ariège que nous voulons pour demain !

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE ARIÈGE

Chiffres clés de la CCHA ; avec une mise en page réalisée par l'agence



PROGRAMME OPÉRATIONNEL DU PROJET DE TERRITOIRE DE LA HAUTE ARIÈGE 2017 - 2020

AXE 1 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Un territoire innovant et créateur de richesses

Pour inscrire une dynamique durable et un renouveau démographique, la Haute-Ariège doit créer les conditions favorables à l'emploi sur le territoire. Cette volonté se traduit par le soutien au développement des activités existantes, à l'émergence de nouvelles activités économiques et touristiques et en accompagnant l'initiative dite privée. + **Chiffres clés**

Accompagnement des entreprises (nouvelles installations, développement des entreprises implantées) et appui en faveur de l'investissement des communes pour des projets d'intérêt communautaire)

- **Les zones d'activités économiques : un vivier pour l'économie de demain**

Ces zones d'activités doivent garantir une offre de services dédiée à l'accueil de nouvelles entreprises, quel que soit leur statut. Des aménagements seront programmés et prendront en compte les besoins actuels et futurs du monde économique.

Les échanges avec les entrepreneurs seront amplifiés et leur participation dans nos politiques publiques sera accrue dans les politiques intercommunales. Cette nouvelle synergie s'inscrit dans une démarche dite offensive de promotion économique afin d'attirer de nouveaux investisseurs.

Création d'un club d'entreprises de la Haute-Ariège

Mettre en place une synergie économique sur le territoire en impulsant des temps de rencontre avec les entrepreneurs installés sur le territoire, et mettre en œuvre des manifestations économiques permettant de partager les projets respectifs en faisant émerger une vraie concertation « territoires – entreprises ».

- **Encourager les initiatives du monde économique**

Les initiatives du monde économique constituent un vivier d'emplois que la Haute-Ariège doit accompagner en créant les conditions favorables à leur émergence. Cela se traduit par exemple par l'étude d'une pépinière ou d'un hôtel d'entreprises, des espaces de télétravail et de tiers-lieux ou encore d'un pôle de formation.

Créer des structures d'accueil des entreprises (hôtel d'entreprises, espace tiers-lieu : endroit où l'on passe une partie de notre vie professionnelle mais qu'est en soit ni le bureau ni le domicile), après un diagnostic approfondi des besoins.

- **Apporter un soutien direct aux entreprises**

Il sera indispensable d'accompagner les porteurs de projets privés. Dans ce contexte, les priorités porteront sur le maintien du fonds de mutation et son extension au territoire du Donezan, l'inscription et la défense des projets du territoire dans le cadre des nouveaux contrats de politique territoriale, ainsi que de ceux qui seront présentés au Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre des Territoires Ruraux (PETR) de l'Ariège, la contractualisation avec la Région et le Département pour l'octroi d'aides financières aux entreprises et pour le maintien et le fonctionnement des agences économiques départementales (conseil, expertise, accompagnement et appui technique et logistique auprès d'investisseurs et porteurs de projets). L'adhésion à l'Établissement Public Foncier Local de l'Ariège (EPFL) facilitera la libération d'emprises foncières nécessaires au développement des activités économiques des entreprises.

- **Maintien du fonds de mutation et extension** du dispositif au territoire du Donezan.
- **Aides à l'immobilier d'entreprises** (secteur industriel, touristique et agricole) : mise en place d'un contrat de partenariat avec la Région Occitanie (Stratégie régionale pour l'emploi et la croissance) et le Département de l'Ariège dans le cadre de la loi Notre.
- **Renforcer les missions d'accueil, de conseils, d'expertise et d'accompagnement** des entreprises et des porteurs de projets, en s'appuyant sur les agences économiques départementales (Agence Ariégeoise Attractivité ; Initiative Ariège, BGE, etc).
- **Renforcer les missions de conseil, d'expertise, d'accompagnement et d'appui technique et logistique** auprès d'investisseurs et porteurs de projets.
- **S'inscrire dans une démarche de prospection pour la recherche d'investisseurs nouveaux.**
- **Adhérer à l'Établissement Public Foncier d'État** (Région Occitanie), outil d'intervention foncière, pour conduire une politique foncière en faveur du monde économique et agricole, associant les communes membres de la CCHA.

- **Soutenir les initiatives communales en matière d'investissement pour le développement économique**

Les 56 communes de la Haute-Ariège ont toute leur place dans le développement économique du territoire. Leurs initiatives et leurs projets vont contribuer à l'attractivité du territoire. En ce sens, elles seront soutenues par la Communauté de communes par un appui technique (conseil, expertise, accompagnement et recherche de subventions), et par un appui financier par le biais du fonds de concours régis par un règlement d'attribution que la nouvelle Communauté de communes devra adopter.

- Adoption d'un règlement d'attribution des fonds de concours aux communes membres et assurer une mission de conseils et d'expertises.

- **La formation, une clé de pour l'emploi et le dynamisme économique**

Les métiers nécessaires au fonctionnement et à l'animation des activités de montagne reposent sur des compétences spécifiques. La Communauté de Communes contribuera à l'effort collectif d'accueil des apprentis, d'accueil de formations, d'étudiants. Pour ce faire, elle développera des partenariats pour favoriser le rapprochement entre les entreprises et le monde de l'enseignement.

- **Initier une politique dédiée à la valorisation de la formation** sur le territoire en partenariat avec le monde de l'Éducation et les chambres consulaires, avec à terme la création d'un pôle de formation dédiée aux métiers de la montagne.
- Favoriser **le développement de l'apprentissage.**

- **Un regard tourné vers l'activité commerciale**

Dans un premier temps, cet engagement se traduira par la réalisation d'études d'observation de dynamiques commerciales. Cette connaissance permettra ensuite de concevoir des modes d'actions pour maintenir le tissu commercial de proximité, facteur d'attractivité du territoire.

- Engager un diagnostic sur les dynamiques commerciales sur le nouveau territoire.

- **Valoriser les ressources naturelles du territoire**

L'eau sous toutes ses formes ainsi que le bois constituent des matières premières dont le territoire regorge et que nous pouvons valoriser et transformer en activités économiques.

La modernisation et l'optimisation de la production électrique de la centrale du Sabaneich, la concrétisation d'une usine d'embouteillage d'eau à Mérens et d'un projet touristique ambitieux (un centre thermoludique à Carcanières), la valorisation de la filière bois seront à terme générateurs d'emplois qualifiés.

- **Moderniser la centrale du Sabaneich et étudier les conditions d'amélioration de sa capacité de production.**
- Concrétiser le projet d'installation **d'une usine d'embouteillage d'eau à Mérens**
- Concrétiser le projet de création et d'exploitation **d'un centre thermoludique à Carcanières**, en lien avec le positionnement du territoire du Donezan et de sa capacité d'hébergements touristiques.
- Étudier les conditions de réussite d'une valorisation économique et locale de la filière bois et de la filière de méthanisation.

Développer l'activité touristique

- **L'activité touristique, un véritable levier économique**

> Office de tourisme intercommunal

Le touriste n'a pas de frontières ! La création d'un seul et unique office de tourisme intercommunal incluant les périmètres des territoires d'Auzat-Vicdessos, du Donezan, de Tarascon et des Vallées d'Ax est le choix défendu de par sa cohérence et sa pertinence et d'autre part par son « bon sens ».

Afin de rendre lisible la destination touristique, un schéma de signalétique du nouveau territoire (activités touristiques, industrielles, commerciales, administratives et tertiaires) sera adopté et mis en œuvre en concertation avec les socio-professionnels.

Une démarche de marketing territorial sera également mise en place pour accroître la notoriété de la Haute-Ariège et promouvoir ses atouts.

- Créer un **Office de tourisme intercommunal de la Haute-Ariège**, accompagné d'un nouveau schéma de développement et de destination touristique.
- Doter le territoire d'un **schéma de signalétique du nouveau territoire** (activités touristiques, industrielles, commerciales, administratives et tertiaires).

> Taxe de séjour :

La taxe de séjour est collectée par les hébergeurs auprès des touristes qui séjournent sur le territoire. Elle est ensuite reversée à la Communauté de Communes. Cette taxe permet de financer les actions portées par l'Office de tourisme. Le choix s'est porté en faveur de l'instauration d'une taxe de séjour et la mise en place d'un processus d'harmonisation des tarifs sur plusieurs années.

- Instaurer une taxe de séjour intercommunale

> Stations de sport d'hiver et de montagne :

Les stations sont un moteur de l'économie locale, créatrices d'emplois, de séjours et d'attractivité. La complémentarité des offres touristiques des stations doit être un atout supplémentaire avec la mise en œuvre d'une offre « Ski » de la Haute-Ariège. C'est pourquoi une politique d'investissement couplée avec le développement de nouvelles activités pour proposer des prestations toute saison sera impulsée.

Cette volonté aura pour effet de :

- maintenir l'outil de production en bon état de fonctionnement, garantir l'activité en cas d'enneigement faible, développer de nouvelles activités toutes saisons,
- optimiser les coûts et tendre vers un équilibre budgétaire,
- favoriser le développement d'activités professionnelles privées adossées aux stations (DSP restaurants, refuge, prestataires de services...).

Il est aussi envisagé dans un avenir proche d'externaliser l'exploitation de nos stations de ski alpin et de les regrouper au sein d'une seule et même régie.

- Mettre en place **une délégation d'exploitation des stations de ski alpin** et assurer une complémentarité de leurs offres touristiques par le biais d'une seule et unique régie.
- Conduire **une politique d'investissement de modernisation et de création de nouvelles activités** sur les stations.
- **Adaptation des projets au positionnement commercial et stratégique de chaque station**, mettant l'accent sur des modèles économiques tendant vers l'équilibre budgétaire.

- **Développer une offre d'hébergements touristiques de qualité**

Développer l'offre commerciale et accroître la fréquentation des hébergements touristiques communautaires sont une priorité. Un programme d'investissement visant la requalification des sites et des hébergements communautaires sera lancé, tout en adoptant un mode de gestion déléguée de leur exploitation.

Des études seront également conduites pour l'augmentation de la capacité d'accueil sur les territoires d'Auzat-Vicdessos et du Donezan (une reprise de l'hébergement des Soulades sera notamment examinée). Ces investissements seront précédés d'études de besoins et d'opportunités.

- Mettre en place **une délégation** pour l'exploitation de l'ensemble des hébergements touristiques communautaires.
- Initier **un programme d'investissement** dédié à la requalification des sites et des hébergements touristiques communautaires (Ascou, Bonascre, Auzat).
- **Créer et/ou inciter à la création d'hébergements touristiques nouveaux sur l'ensemble du territoire** en lien avec les projets de développement touristique à l'appui d'un schéma d'aménagement de nouveaux lits.
- **Intervenir pour impulser une requalification des hébergements touristiques du territoire**, et pour lutter contre la sortie de commercialisation de lits touristiques.

- **Valoriser les activités de pleine nature et exploiter le patrimoine historique et culturel du territoire**

L'offre en matière d'activités de pleine nature est riche, diversifiée et de qualité. Il nous appartient en partenariat avec les professionnels du secteur, d'en faire un concept identitaire, de mettre ces activités en réseau pour proposer des offres de séjours plus adaptées et de qualité. Parallèlement, le développement du tourisme sportif méritera d'être développé autour de la plaine des sports d'Auzat. Ce projet pourra s'articuler autour du concept « Station Sport-Nature » qu'il conviendra de développer, de commercialiser et de mettre en avant pour en faire une image de marque du territoire.

Le patrimoine culturel et historique du territoire constitue aussi une richesse à exploiter. Ces patrimoines reflètent notre identité territoriale et doivent donc être valorisés. Cette animation viendra en complément des activités existantes.

- **Mettre en réseaux des activités de pleine nature** autour de l'Office de tourisme, de l'Agence départementale du tourisme (ADT) et des acteurs socio-professionnels.
- **Développer les activités à la verticalité, à la pratique du cyclotourisme et à la pratique d'activités en eaux vives.**
- Lancer **une étude prospective sur le développement du tourisme sportif** autour de la plaine des sports d'Auzat et développer le concept « Station Sport-Nature » pour en faire une image de marque du territoire.

- **Concrétiser le projet de voie verte entre Orlu et Sinsat** et lancer une étude sur un projet similaire entre Vicdessos et Tarascon.
- Initier les travaux relatifs au **projet de tourisme industriel « des Vallées Ingénieuses »**.
- Étudier la faisabilité d'**un plan de développement pour le site du Port de Lhers**
- **Exploiter de nouveaux itinéraires** à partir d'un recensement des sentiers existants en vue de leur valorisation touristique.
- Participer à l'aménagement **d'une aire d'accueil touristique au Pla de Las Peyre** (Vallée d'Aston) lancé par le Département.
- Impulser **une nouvelle politique d'animation et de mise en valeur de produits touristiques** en exploitant le patrimoine historique et culturel du territoire.
- Poursuivre les **programmes de rénovation et de sécurisation des monuments historiques** (Château de Lordat, d'Usson et la Maison des Comtes de Foix à Siguer).
- Participer au **projet « Pyrénées de Fer »** sur le territoire d'Auzat-Vicdessos.
- Valoriser des événements liés aux pratiques d'activités de pleine nature à travers un label Haute Ariège.

- **Déployer les nouvelles technologies sur le territoire**

En partenariat avec les intercommunalités, le Département de l'Ariège a mis en place une politique d'investissement en faveur du déploiement du très haut débit (THD) et d'accès aux différents services numériques. La Haute-Ariège participera activement à la numérisation de son territoire. Elle pourra notamment déployer sur ses sites touristiques le Wifi gratuit pour tous.

AXE 2 - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET DU CADRE DE VIE

Un territoire engagé dans la préservation de son identité et de son cadre de vie

Notre territoire a sa propre histoire, ses propres valeurs qui définissent son identité. Notre but est de les préserver tout accentuant son développement. Face aux défis de demain, nous devons donc l'aménager pour lui offrir des services de proximité et de qualité efficaces et durables dans tous les domaines du quotidien. + **Chiffres clés**

Construction d'un projet partagé d'aménagement et de développement de la Haute-Ariège

L'aménagement de l'espace ne peut plus aujourd'hui se concevoir à l'échelle municipale. C'est à l'échelle du fonctionnement d'un territoire, d'un bassin de vie que les grands axes d'aménagement et de développement sont conçus et mis en place.

En ce sens, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) permettra d'articuler les politiques municipales dans une logique de cohésion et d'intérêt communautaire. Ce PLUI offre l'opportunité de concevoir un aménagement durable, cohérent et complémentaire, notamment pour appréhender efficacement les problématiques de reconquête des centre-bourgs, de mobilité (domicile – travail – loisirs, services), de dynamiques commerciales ou environnementales. De plus, il pourrait devenir à terme un outil supplémentaire pour l'affirmation identitaire du territoire.

Cependant, le transfert de cette compétence à l'intercommunalité ne s'est pas opéré dès le mois de mars 2017 comme prévu par la loi Notre. Il était en effet préférable d'attendre la mise en place définitive de la nouvelle Communauté de communes de la Haute-Ariège afin de mettre en œuvre cette compétence et les services y afférents. Ce report dans le temps n'empêchera pas les débats sur l'opportunité de s'engager sur la voie de la cohérence territoriale. Les réflexions sur le PLUi et plus généralement sur le Scot seront donc mises en place dès le début de l'année 2018.

La visibilité des services et des activités présents sur le territoire constitue un axe fort de l'identité d'un territoire. Adopter une charte de signalisation (conforme au cadre réglementaire et technique applicable en la matière), sera nécessaire pour guider les usagers dans leurs déplacements, tout en valorisant les centre-bourgs.

- **PLUI** : engager les débats sur **la cohérence territoriale** (Scot, PLUi) dès le début de l'année 2018.
- Adopter et mettre en œuvre **une charte de signalisation du territoire**.

Accroître l'offre de services de proximité et de qualité

La proximité et la qualité des services proposés aux habitants du territoire sont une priorité dans les domaines des services publics, des services marchands et des commerces, de la santé, de la culture et des loisirs, du logement. L'objectif sera de maintenir les structures existantes (maisons de santé,

cabinets médicaux, trésoreries, gendarmeries, centres de secours, ...) et de s'assurer de leur bon fonctionnement.

Il conviendra également d'agir en faveur de la présence de services marchands et non marchands au plus près des habitants. L'opportunité de créer une ou plusieurs maisons de service au public en partenariat avec l'ensemble des institutions et des acteurs du territoire, ainsi que de développer une alternative itinérante sera étudiée. Une charte d'accueil pour les nouveaux résidents du territoire sera également créée.

- Intervenir auprès des institutions pour **maintenir et développer les services de proximité existants**.
- Étudier la création d'une ou plusieurs **maisons de service au public** dans le cadre du schéma départemental d'accessibilité des services au public.
- Adopter **une charte d'accueil** pour les nouveaux résidents du territoire.

Des équipements accessibles et adaptés à tous

Concernant l'accueil des gens du voyage, le schéma départemental prévoit la création de deux aires de grands passages (secteur Pamiers-Varilhes et secteur Saint-Girons). Il conviendra d'adhérer au syndicat départemental qui assurera l'aménagement et la gestion de ces aires. En complément, des aires de petits passages pourront être étudiées pour répondre aux besoins de groupes familiaux et éviter les stationnements illicites.

L'adhésion au Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'aérodrome de Pamiers-les-Pujols reste incontournable compte tenu des services qu'il apporte pour les territoires de montagne, en particulier la sécurité et le secours aux personnes en montagne (comme le peloton de gendarmerie de haute montagne - PGHM).

- Adhérer au **syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des aires de grands passages en Ariège** ; étudier l'opportunité et la faisabilité de créer une ou plusieurs aires de petits passages.
- Adhérer au **syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'aérodrome de Pamiers-les-Pujols**, et veiller au maintien du PGHM sur le site.

Développer une offre de service culturelle et sportive identitaire

Développer l'offre culturelle est vitale pour la Haute-Ariège. La structure du réseau de lecture des Vallées d'Ax sera étendue aux territoires du Donezan et d'Auzat-Vicdessos. Par ailleurs, il s'agit d'impulser un nouveau souffle en matière de politique culturelle tant dans sa diversité que dans son accessibilité.

Ainsi, il conviendra de favoriser l'épanouissement de pratiques culturelles et artistiques à destination de tous les citoyens, en visant l'accès à tous, le renforcement de leur attachement au territoire ainsi que la construction d'une identité culturelle forte permettant un rayonnement au-delà du territoire. Il s'agira notamment de s'appuyer sur les ressources locales pour impulser un programme pluriannuel d'activités.

La Communauté de communes de la Haute-Ariège aura également à cœur de soutenir les initiatives publiques et privées qui proposeront l'organisation de manifestations sportives valorisant le territoire. Il conviendra également d'encourager et de promouvoir les pratiques sportives en soutenant les associations œuvrant en ce sens, et d'accompagner les initiatives mettant en place des activités et séjours sportifs ainsi que des événements sportifs dont le rayonnement dépassera le périmètre du territoire et contribuera à l'affirmation de son caractère identitaire.

- **Engager les démarches d'extension du réseau de lecture sur les territoires d'Auzat-Vicdessos et du Donezan, tenant compte des spécificités de chaque territoire et contribuant au développement de la lecture sous toutes ses formes** - à l'information, à la culture, aux loisirs, à l'apprentissage et à la formation – par la mise à disposition de ressources documentaires, de services, de médiation et l'organisation d'animations.
- Soutenir **les initiatives œuvrant pour l'organisation d'événementiels** et des pratiques sportives.
- Soutenir et accompagner la mise en œuvre **d'un programme pluriannuel d'activités et d'événements culturels et sportifs** pour affirmer la caractère identitaire du territoire.

Agir sur l'accessibilité, la mobilité et les transports

La question de l'accessibilité du territoire et de la mobilité sera un enjeu crucial pour l'attractivité du territoire.

L'étendue du territoire, son caractère rural et montagnard complexifient les déplacements et l'accessibilité aux services. Dans ce contexte, la Communauté de communes de la Haute-Ariège se mobilisera en faveur de l'aménagement de l'E9 à partir de Tarascon et l'accès au Donezan par la CD 118, et interpellera le Conseil régional d'Occitanie pour le maintien des services de desserte ferroviaire.

En matière de transport, il conviendra d'étudier l'ensemble des solutions à mettre en œuvre pour améliorer la mobilité des personnes entre pôles stratégiques (villages et centres bourgs, lieux touristiques et de services ainsi que vers les lignes de transports régulières routières et/ou ferroviaires).

Un diagnostic permettra de proposer une organisation personnalisée associant les différents modes de transport (co-voiturage, transport à la demande, transport spécifique aux activités touristiques, ...).

- Soutenir toutes initiatives en faveur de **l'aménagement de l'E9** à partir de Tarascon et de la **route départementale 118** pour accéder au Donezan.
- Défendre le maintien **des services de desserte ferroviaire**.
- Initier un programme d'actions en faveur de la **mobilité des personnes à destination de tous les publics** (habitants, travailleurs, saisonniers, scolaires, demandeurs d'emplois, accès aux soins, touristes). Le programme concernera les déplacements intra et extra muros.

Mettre en œuvre une politique volontariste en faveur de l'habitat

Le territoire doit disposer d'un parc de logements qualifiés, conformes aux performances énergétiques et adaptés à tous publics (jeunes couples, célibataires et travailleurs saisonniers ainsi que les personnes âgées ou en situation de handicap pour favoriser leur maintien à domicile).

Avec l'appui d'un diagnostic de territoire, le recensement des besoins sera ensuite qualifié et quantifié, afin d'identifier et de mettre en œuvre le ou les dispositifs d'aides aux propriétaires bailleurs et occupants et aux communes les plus appropriés et les plus incitatifs aux côtés de la Région, du Département et de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).

Cette politique participera à la reconquête des centre-bourgs afin de redynamiser les villages et redonner vie aux logements et maisons inoccupés.

Pour répondre à la problématique du logement des jeunes et des travailleurs saisonniers, l'opportunité de créer une maison intercommunale dédiée est posée. L'objectif est de regrouper sur un seul et même site l'ensemble des services (logement, emploi, mobilité, démarches administratives diverses, etc).

Construire **une politique intercommunale de l'habitat**, avec notamment un plan d'aides aux propriétaires, une Maison des Saisonniers et une reconquête des centres bourgs.

Défendre et valoriser les espaces naturels préservés

Ce territoire de montagne est parcouru par de nombreux cours d'eau se déversant dans l'Aude et dans l'Ariège. Leur entretien et leur restauration constituent un enjeu majeur pour permettre la continuité des écoulements et pour prévenir les risques de crues et d'inondation qui peuvent être dévastatrices. Ces aménagements contribuent aussi à la valorisation des espaces riches en biodiversité.

À compter du 1^{er} Janvier 2018, la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), constituera une compétence communautaire obligatoire. La Communauté de communes adhérera et transférera cette compétence au Syndicat Mixte d'Aménagement des Rivières (SYMAR) – Val d'Ariège et au Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude (SMAH HVA) en ce qui concerne les Communes de Prades et de Montalou ainsi que les communes du territoire du Donezan. Elle participera activement aux choix stratégiques envisagés par ces syndicats.

Les forêts couvrent une majeure partie des espaces du territoire. Elles jouent un rôle essentiel, sur le plan économique (en raison de l'exploitation forestière qui mérite d'être soutenue et développée), sur le plan environnemental (elles constituent un vivier essentiel à la biodiversité et une ressource d'énergie locale, naturelle et renouvelable), sur le plan de la protection des biens et des personnes (stabilité des bassins versants, glissements de terrain). La défense des forêts contre les risques d'incendie (aménagement de pistes et de points d'eau permettant aux moyens de secours d'intervenir au plus près des enjeux) constitue donc un axe majeur de l'aménagement du territoire.

Les Vallées d'Ax dispose d'un document de programmation (sous forme d'inventaire hiérarchisé des secteurs à défendre et des aménagements à réaliser). Ce dernier sert de référence dans la programmation des opérations à réaliser et à l'obtention des subventions publiques allouées à ce genre de projets. Il sera étendu à l'ensemble du territoire afin d'identifier les enjeux nouveaux à défendre et d'élaborer un programme pluriannuel d'opérations.

Dans une logique communautaire de participation au fonctionnement du SDIS, la Communauté de communes versera le contingent incendie pour le compte de l'ensemble des communes, y compris celles du territoire du Donezan.

- Adhérer au **Syndicat Mixte d'Aménagement des Rivières (SYMAR)** – Val d'Ariège et au Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude (SMAHHVA).
- Effectuer un repérage répertoriant les secteurs de bois et forêts à défendre contre les incendies afin d'engager les opérations prioritaires.
- Prendre en charge intégralement le contingent incendie.

Accentuer la politique communautaire en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable

La gestion des déchets ménagers et assimilés s'inscrit dans une démarche de développement durable et participe à la préservation du territoire.

En collaboration étroite avec le Smeptom du Plantaurel (Syndicat Mixte d'Etude, de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) qui assure pour une partie du territoire la collecte des déchets et pour l'ensemble du territoire, la valorisation et l'élimination des déchets, un double objectif sera recherché : diminuer les quantités et la dangerosité des déchets produits et mis en filière, tout en améliorant significativement le tri.

Il conviendra de conduire une forte sensibilisation des populations aux gestes durables, une harmonisation des modes de gestion du service de collecte en optant pour le mode le plus efficient et le plus adapté à la fluctuation touristique et de se projeter vers une tarification incitative basée sur le service rendu, et les bonnes pratiques.

Dans le domaine de la maîtrise de l'énergie, nous proposons d'adhérer au Syndicat Départemental de l'Énergie de l'Ariège (SDE 09), pour conduire avec sa collaboration, des actions dans ce domaine.

Le territoire d'Auzat-Vicdessos est inscrit dans le Parc Naturel Régional (PNR) Pyrénées Ariégeoises. Il conviendra de participer au projet concerté de développement durable des espaces concernés et de prendre en compte les objectifs fixés dans l'utilisation des espaces, la conception des projets.

Tout comme la totalité de l'itinéraire de la rivière Ariège, plusieurs sites du territoire sont inscrits au réseau Natura 2000. Il conviendra de participer activement aux choix et aux décisions qui s'inscriront dans la gestion et l'animation de ce réseau afin de préserver la diversité biologique et de valoriser le patrimoine naturel du territoire.

Aujourd'hui, l'avenir de la planète est au centre des préoccupations de tous. L'environnement préservé du territoire de la Haute-Ariège ne doit pas dédouaner les politiques publiques d'une prise en compte adaptée des diverses problématiques qui se posent (accès à l'énergie, changements climatiques, épuisement des ressources, maintien de la biodiversité, impacts sur la santé, ...). Cette transition vers un mode de vie nouveau ne peut s'envisager sans une éducation au changement.

L'éducation et la formation à l'environnement et au développement durable apporteront une réponse efficace, en renouvelant et en renforçant la compréhension et la prise de conscience, par tous les citoyens et les acteurs, des enjeux écologiques, économiques et sociaux contemporains et leurs effets.

Les projets éducatifs et de service de nos centres de loisirs notamment ceux associés aux écoles, de notre réseau de lecture, les partenariats à formaliser sur les associations et les structures du territoire qui développent des actions et des outils dans ce domaine, s'inscriront dans cette démarche éducative et formatrice.

- Impulser l'**harmonisation du service de collecte** des déchets ménagers.
- Renforcer les campagnes d'information et de communication sur les opérations de sensibilisation à la **réduction de la production des déchets**.
- Conduire une étude d'opportunité en vue de la mise en place d'une tarification incitative harmonisée sur l'ensemble du territoire.
- Adhérer au Syndicat Départemental de l'Energie de l'Ariège (SDE 09).
- Être acteur et force de proposition au sein du PNR Pyrénées Ariégeoises et des organes de gestion et d'animation des sites Natura 2000.
- Conduire une politique d'éveil, d'éducation et de formation à l'environnement et au développement durable.

Soutenir l'agriculture de montagne.

Accompagner le développement et la pérennité des activités liées à l'agriculture de montagne, en particulier le pastoralisme. Elle est une richesse vitale pour le territoire et garante d'une biodiversité préservée.

2020 : transfert de la compétence « eau et assainissement »

Avec les communes membres, la Communauté de communes de la Haute-Ariège doit préparer les modalités du transfert de la compétence « eau et assainissement » prévus par la loi Notre au 1^{er} janvier 2020. Elle participera donc aux orientations en défendant les choix qui garantiront la modernisation des équipements, la qualité de l'eau, le respect des obligations environnementales ainsi que le coût le plus juste facturé à l'usager. C'est dans cette optique que le transfert de cette compétence au Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège (SMDEA) sera examiné.

Être force de proposition concernant le transfert de la compétence « eau et assainissement » ; et procéder au transfert de cette compétence au SMDEA à compter du 1^{er} janvier 2020.

AXE 3 - ÉDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE

Un territoire tourné vers sa jeunesse

La jeunesse représente à la fois le dynamisme et l'avenir de la Haute-Ariège. Elle est donc au cœur de nos préoccupations et de nos politiques. Dans le cadre d'un projet éducatif de territoire partagé, nous maintiendrons et renforcerons notre ambition éducative. Objectif : accompagner les jeunes, la forte vive de demain. Cette politique dédiée à l'enfance et à la jeunesse sera un atout supplémentaire d'attractivité. + **Chiffres clés**

Pour une politique éducative ambitieuse, innovante et harmonisée

Les trois territoires qui composent la communauté de communes de la Haute Ariège ont structuré leurs politiques éducatives sur les mêmes modèles : accueil collectif des tout-petits, prise en charge du fonctionnement du service des écoles et mise en œuvre d'activités périscolaires. Toutefois, leurs niveaux d'interventions sont différents.

Afin de viser le niveau d'intervention le plus élevé et abouti possible, la politique éducative sera harmonisée dans sa globalité. Cette volonté se traduit aussi par l'accroissement des échanges professionnels des agents pour tendre vers des projets éducatifs communs.

Deux collèges sont présents en Haute-Ariège. La Communauté de communes de montagne sera à leurs côtés et soutiendra leurs sections tournées vers le sport de montagne et les activités en pleine nature.

Aux côtés des acteurs de l'enseignement scolaire et dans un contexte démographique difficile, cette politique éducative doit constituer un modèle d'organisation territoriale favorisant à la fois la qualité de prise en charge des élèves et l'égalité d'accès à toute forme d'apprentissage.

- Harmoniser l'offre de service dans les domaines de la petite enfance : proposer un maillage territorial favorisant une offre d'accueil de proximité, dans des conditions d'accueil améliorées dans les locaux des crèches de la Haute Ariège, développer le mode d'accueil à domicile et de proximité.
- Harmoniser l'offre de service des écoles : maintien du maillage actuel des écoles et des classes, harmonisation des apprentissages (sport, natation, ...), et des niveaux d'intervention de la CCHA pour le fonctionnement du service des écoles.
- Harmoniser l'offre de service dans le domaine des transports scolaires (desserte, cadencement, accompagnement des enfants des moins de 6 ans).
- Harmoniser l'offre de service périscolaire et extrascolaire.
- Concevoir et mettre en œuvre le PEDT du territoire 2018-2021 en priorisant les objectifs de citoyenneté, de laïcité.
- Associer les enfants aux instances communautaires en créant un conseil communautaire des enfants.
- Mise en œuvre d'accueils périscolaires sur le territoire du Donezan.
- Mettre en place un partenariat avec les 2 collèges de la Haute-Ariège pour soutenir leurs spécificités sportives et assurer leur pérennité.

Créer les conditions d'épanouissement et de réussite de la jeunesse

Le constat est sans appel : les jeunes âgés de 15-25 ans « échappent » aux structures organisées et gérées directement par la collectivité. Pour autant, leurs besoins sont nombreux et ne trouvent pas forcément écho sur notre territoire.

Un projet dédié à cette tranche d'âge sera mis en œuvre et touchant les domaines ludiques, sportifs, culturels, civiques, d'accès au 1^{er} emploi et au 1^{er} logement. En complément, les initiatives des jeunes seront également incitées et soutenues. Nous mettrons en place une synergie sur cette problématique avec l'animation d'un réseau de partenaires souhaitant s'inscrire dans une démarche sociale et pérenne.

L'harmonisation de l'offre de services des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les juniors et les adolescents viendra compléter ce projet.

- Concevoir un programme d'actions dédié aux jeunes de 15 à 25 ans dans le cadre d'une politique jeunesse innovante

Soutenir le tissu associatif

Le tissu associatif constitue un maillon essentiel à l'attractivité du territoire et au développement d'activités proposées à la jeunesse. La Haute-Ariège soutiendra les associations du territoire qui sont à l'initiative ou qui maintiennent des activités dédiées au développement des jeunes.

L'attribution des subventions sera entièrement revisitée en vue d'être harmonisée. Elle aura également à cœur de soutenir les initiatives publiques et/ou privées qui proposeront l'organisation de manifestations valorisant le territoire.

- Organiser l'attribution des subventions aux associations par le biais notamment d'une charte de responsabilité et d'égalité

Une restauration de qualité pour tous

La restauration collective est devenue un enjeu national de santé publique. Les enfants, les personnes moins favorisées, les personnes âgées et les résidents des maisons de retraite doivent avoir accès à une alimentation saine et équilibrée par le biais de notre système de restauration collective rénové.

Ce service communautaire s'inscrit aussi dans une démarche environnementale et économique : elle est axée sur les filières courtes, l'agriculture raisonnée et de qualité. L'approvisionnement local des denrées et la cuisine de produits frais seront en ce sens priorités, tout en respectant l'obligation de sécurité alimentaire et de maîtrise budgétaire.

Le territoire disposera de 2 unités de production des repas, à Luzenac et à Auzat ; complétés par plusieurs sites de remise en température et de consommation. Le projet de service s'inscrira aussi dans un cadre d'éducation et de découverte au goût et au « bien manger ».

- Valoriser la qualité des repas issus de notre système de restauration collective, favoriser l'approvisionnement en circuits courts et en produits frais, favoriser la production de repas selon les techniques culinaires traditionnelles, respectueuses de l'environnement et de la santé humaine
- Promouvoir la gastronomie ariégeoise en favorisant l'achat de denrées issues de circuits géographiques de proximité et en participant à des opérations nationales de découverte et de promotion du goût, des saveurs et du « bien manger ».

AXE 4 - SOLIDARITÉS

Un territoire intergénérationnel et solidaire

La Haute-Ariège doit apporter aux personnes âgées, en situation de handicap et en situation difficile ou de détresse, les solutions leur permettant de vivre dignement et d'accéder aux meilleures conditions de vie possible. Il s'agit de favoriser leur maintien à domicile et de mettre en place des structures adaptées, sécurisées et répondant au projet de vie de chacun. La politique sociale intercommunale doit être une référence et un exemple de solidarité intergénérationnelle.

+ Chiffres clés

Le maintien des personnes âgées à domicile : un enjeu et une priorité

Plus de 30% des habitants de la Haute-Ariège ont plus de 60 ans. Les politiques intercommunales doivent prendre en compte cette réalité, les besoins liés à l'allongement de la durée de vie ainsi qu'à l'isolement des personnes âgées.

La nouvelle Communauté de communes souhaite renforcer et développer les services favorisant le maintien à domicile. Elle sera force de propositions auprès du Conseil Départemental de l'Ariège et de l'Agence Régionale de santé (ARS) pour faire valoir l'évolution des besoins de prise en charge des personnes âgées et la mise en place de nouveaux dispositifs.

C'est dans ce contexte que le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) sera organisé autour d'un maillage territorial fort. Des permanences seront ainsi créées sur l'ensemble de la Haute-Ariège pour accroître son action et sa proximité.

Le CLIC entrera dans une nouvelle phase de développement avec la mise en place d'actions innovantes en direction des personnes âgées et en situation de handicap et de leurs familles.

L'intensification des échanges avec les institutions, les établissements de santé et d'hébergement et les acteurs locaux du maintien à domicile sera essentielle et impulsera une nouvelle synergie pour une meilleure efficacité de l'action publique. Les services de portage de repas à domicile et du transport à la demande seront aussi harmonisés pour répondre aux spécificités du nouveau périmètre d'intervention.

- **Harmoniser l'organisation territoriale** et les actions du CLIC.
- **Développer les partenariats** avec les acteurs du territoire et du département.
- Lancer **un programme de développement** incitant l'innovation (Silver économie), la formation et la recherche de nouvelles pratiques.
- Élaboration, par le CLIC de la Haute-Ariège, **d'un diagnostic de l'offre existante en matière de dispositifs et de partenaires œuvrant en faveur du maintien des personnes âgées et en situation de handicap à leurs domicile**, afin d'identifier les domaines d'amélioration.

- À l'appui du diagnostic, **nouer des partenariats avec les partenaires institutionnels** pour mettre en place ou développer de nouveaux dispositifs, en développant l'innovation et les nouvelles technologies.
- - **Apporter une information lisible des dispositifs mis en œuvre et des acteurs présents sur le territoire**

Des projets de vie axés sur l'accompagnement personnalisé

La Communauté de communes assurera la gestion deux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), plus communément appelés maison de retraite. Ces 2 structures disposent d'une capacité globale de 82 lits (55 dont 15 dédié aux résidents atteints de la maladie d'Alzheimer à l'Ehpad « Le Santoulis » de Luzenac et 27 à l'Ehpad « Sauzeil » à Vicdessos).

La création d'un Centre Intercommunal de l'Action Sociale (CIAS) sera indispensable. Il assurera la gestion et le suivi des 2 établissements médico-sociaux. Toutefois, dans un premier temps, chaque établissement conservera son propre fonctionnement et son propre budget. À terme, une organisation commune sera mise en place permettant une harmonisation des pratiques et une mutualisation des moyens.

Les projets des 2 maisons de retraite seront construits autour de l'accompagnement personnalisé et de l'esprit de famille. Cet axe offrira aux résidents et à leurs familles les garanties du respect de la personne et de son identité. Les liens sociaux intergénérationnels seront maintenus et renforcés par des animations collectives au tout long de l'année.

Des partenariats seront recherchés avec les établissements d'accueil et de santé voisins (Ax les Thermes, Tarascon, CHIVA) pour apporter des services complémentaires et adaptés au parcours de chaque résident.

- Créer **un Centre Intercommunal de l'Action Sociale (CIAS) de la Haute-Ariège** chargé de la gestion des Ehpad.
- **Harmoniser les services de portage de repas à domicile** et du transport à la demande.

Soutenir les actions de solidarité sur le territoire

Les associations du territoire qui sont à l'initiative ou qui maintiennent des activités en faveur des personnes âgées et en difficulté pourront compter sur le soutien de l'intercommunalité. L'attribution des subventions sera revisitée en vue d'être harmonisée.

- Organiser l'attribution des subventions aux associations par le biais notamment **d'une charte de responsabilité et d'égalité**.